

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
160 francs suisses
Fascicule mensuel:
16 francs suisses

102^e année – N^os 7–8
Juillet–Août 1989

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITES

Convention de Berne. Nouveau membre de l'Union de Berne 229

ETUDES

Le droit de destination en Europe, par *Frank Gotzen* 230

La protection des droits des artistes interprètes ou exécutants aux niveaux national et international : l'expérience tchécoslovaque, par *Miroslav Oskar Jelinek* 245

CORRESPONDANCE

Lettre des Etats-Unis d'Amérique, par *Ralph Oman* 263

CALENDRIER DES REUNIONS 270

LOIS ET TRAITES DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

PARAGUAY

Code civil (adopté par la loi n° 1183, du 18 décembre 1985) (*Extraits*) Texte 2-01

ROYAUME-UNI

Ordonnance (modificative) de 1989 sur le droit d'auteur (conventions internationales) (n° 157, du 7 février 1989) Texte 1-09

© OMPI 1989

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Notifications relatives aux traités

Convention de Berne

Nouveau membre de l'Union de Berne

LESOTHO

Le Gouvernement du Royaume du Lesotho a déposé le 27 juin 1989 son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971, avec la déclaration selon laquelle il invoque le bénéfice de la faculté prévue par l'article II et de celle prévue par l'article III de l'Annexe de ladite convention.

Ledit instrument d'adhésion contient également la déclaration suivante : "En application de l'article 33.2) de la Convention de Berne ainsi révisée, le Gouvernement du Royaume du Lesotho déclare qu'il ne se considère pas lié par les dispositions de l'alinéa 1) de l'article 33 de cette convention".

La Convention de Berne révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 2 octobre 1979 en-

trera en vigueur, à l'égard du Royaume du Lesotho, le 28 septembre 1989. A cette date, le Royaume du Lesotho deviendra le 83^e membre de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne).

Conformément à l'article I.2)b) de l'Annexe de ladite convention ainsi révisée, la déclaration du Gouvernement du Royaume du Lesotho invoquant le bénéfice de la faculté prévue par l'article II et de celle prévue par l'article III de l'Annexe restera valable jusqu'à l'expiration de la période décennale en cours, soit jusqu'au 10 octobre 1994.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de l'Union de Berne, le Royaume du Lesotho sera rangé dans la classe VII.

Notification Berne n° 124, du 28 juin 1989.

Etudes**Le droit de destination en Europe**

Frank GOTZEN*

**La protection des droits des artistes interprètes ou exécutants
aux niveaux national et international : l'expérience tchécoslovaque**

Miroslav Oskar JELINEK*

(*Traduction de l'OMPI*)

Correspondance

Lettre des Etats-Unis d'Amérique

Ralph OMAN*

(Traduction de l'OMPI)

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

25 septembre - 4 octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingtième série de réunions)

Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires.

Lors des sessions de 1989, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1988 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1990-1991.

Invitations : Etats membres de l'OMPI et des unions et, en qualité d'observateurs, d'autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.

26 septembre (Genève)

Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIP) (deuxième session)

Le comité examinera ses principales activités et ses plans d'avenir.

Invitations : Etats et organisations membres du comité et, en qualité d'observateurs, certains autres Etats et organisations.

9-13 octobre (Moscou)

Colloque international sur le rôle de la propriété industrielle dans les accords de coopération économique (organisé en commun avec le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes)

Le colloque sera consacré aux questions de propriété industrielle qui se posent dans les entreprises communes entre pays industrialisés et pays en développement ayant des systèmes économiques différents ainsi que dans d'autres accords de coopération économique, en particulier dans le domaine du transfert de techniques avancées, dans le commerce de produits portant des marques et dans le franchisage de services.

Invitations : le colloque sera ouvert au public. A l'exception des représentants des gouvernements, les participants devront payer un droit d'inscription.

1^{er} et 2 novembre (Beijing)

Colloque mondial sur le système international des brevets au XXI^e siècle (organisé en commun avec l'Office chinois des brevets)

Le colloque se composera de trois séances d'une demi-journée, consacrées chacune à l'un des thèmes suivants : l'internationalisation du système des brevets; l'informatisation du système des brevets; la documentation, la recherche et examen en matière de brevets.

Invitations : Etats membres de l'OMPI et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI.

6-10 novembre (Genève)

Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (deuxième session)

Le comité continuera d'examiner des normes proposées dans le domaine des œuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Invitations : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

13-24 novembre (Genève)

Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (septième session)

Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

16 octobre (Genève)

Comité consultatif (quarantième session)

Le comité préparera la vingt-troisième session ordinaire du Conseil.
Invitations : Etats membres de l'UPOV.

17 et 18 octobre (Genève)

Conseil (vingt-troisième session ordinaire)

Le Conseil examinera le programme et budget pour la période biennale 1990-1991, les rapports des activités de l'UPOV en 1988 et durant les neuf premiers mois de 1989.
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres de l'UPOV ainsi que des organisations intergouvernementales.

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1989

21-23 septembre (Corfou)

Fédération internationale des musiciens (FIM) : Congrès

26-30 septembre (Québec)

Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès

17-20 octobre (Rome)

Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) : Assemblée générale annuelle

1990

14-18 mai (Groningue)

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Commission juridique et de législation

